

## Compte rendu du Conseil Municipal - Séance du 31 Janvier 2013.

L'an deux mil treize le trente et un janvier à vingt heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent MICHEL, Maire.

**Présents :** MM. MICHEL Laurent, CORNU Marie-Thérèse, GRIVOLLA Gabriel, CHOLLAT Gérard, ALBERT Claude, BARBIER Joseph, CHANARON Christian, CHARVET Bertrand, CHAUT-SARRAZIN Agnès, DESROCHE Henri, GUILLAUD Myriam, MOREL Serge,

**Excusée :** Mme VITETTA Christiane.

**Absente :** Mme BONNARGENT Anouk.

**Pouvoir :** Mme Christiane VITETTA à M. Laurent MICHEL,

Monsieur Bertrand CHARVET a été nommé secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance par la lecture du compte rendu de la séance du 20 décembre 2012. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### **N° 2013-001 Objet : SEDI – Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité – Renforcement BT poste Haut Verel.**

Suite à notre demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) a étudié la faisabilité de l'opération présentée dans le tableau ci-joint, intitulée :

**Collectivité :** Commune de Le Passage

**Affaire n°** 12.494.296

**Renforcement BT poste Haut Verel**

### **SEDI – TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE**

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ERDF, les montants prévisionnels sont les suivants :

1- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	26.951 €
2- Le montant total de financement externe serait de :	26.951 €
3- La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à :	0 €
4- La contribution aux investissements s'élèverait à environ :	0 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

Le Conseil, ayant entendu cet exposé,

**1- Prend acte** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel : 26.951 €

Financements externes : 26.951 €

Participation prévisionnelle : 0 €

(frais SEDI + contribution aux investissements)

**2- Prend acte** de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour 0 €

## SEDI – TRAVAUX SUR RESEAU FRANCE TELECOM

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur France Télécom, les montants prévisionnels sont les suivants :

1- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	0 €
2- Le montant total de financement externe serait de :	0 €
3- La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à :	0 €
4- La contribution aux investissements s'élèverait à environ :	0 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

Le Conseil, ayant entendu cet exposé,

**1- Prend acte** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel :	0 €
Financements externes :	0 €
Participation prévisionnelle :	0 €
(frais SEDI + contribution aux investissements)	

**2- Prend acte** de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour 0 €

### **N° 2013- 002 – Objet : Dissolution du Syndicat des Collèges.**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Préfet de l'Isère relatif au projet de dissolution du syndicat des collèges dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Il rajoute que ce projet de dissolution confirme les délibérations prises par le Comité syndical en date du 28 juillet 2011 et par le Conseil municipal en date du 3 novembre 2011 relatives au classement obsolète de ce syndicat dans le schéma Départemental de Coopération Intercommunale de l'Isère, et la demande de reprise de la gestion du gymnase du Calloud, par le Conseil Général dans le cadre de sa compétence « Collèges ».

Il invite le conseil municipal à se prononcer sur ce projet de dissolution.

Le conseil municipal, après délibérations et à l'unanimité :

- APPROUVE la dissolution du Syndicat des collèges devenu obsolète.
- DIT que la reprise de la gestion du gymnase du Calloud doit être effectuée par le Conseil Général de l'Isère dans le cadre de sa compétence « collèges ».
- CHARGE Monsieur le Maire pour le suivi de ce dossier.

### **N° 2013-003 – Objet : Remboursement anticipé des emprunts du Syndicat des Collèges.**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la dissolution du syndicat des Collèges, les emprunts contractés par ce dernier doivent être remboursés par anticipation par chaque collectivité adhérente proratisé par rapport à la population DGF.

Une première estimation a été faite sur la base d'un remboursement après les échéance de juillet 2013.

Le montant à rembourser pour la commune de Le Passage s'élèverai à 6128.96 €.

Le conseil municipal, après délibérations et à l'unanimité :

- DONNE son accord pour rembourser par anticipation la part des emprunts contractés par le syndicat des collèges.
- DIT que la somme de 6128.96 sera prévue au budget primitif 2013.
- CHARGE Monsieur le Maire pour le suivi de ce dossier.

### **N° 2013-004 : Objet : Demande de subvention auprès Conseil général pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux – Groupe Scolaire.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Il indique que les collectivités ont jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour satisfaire aux obligations de mise aux normes des bâtiments publics.

Il rajoute que le Conseil Général de l'Isère a décidé d'affecter une enveloppe à l'accessibilité des bâtiments publics et ouvre la possibilité aux communes de solliciter des fonds.

Il rappelle la réalisation du diagnostic Accessibilité qui a été faite sur l'ensemble des bâtiments communaux. Compte tenu de l'importance des travaux à réaliser, le choix du conseil municipal dans sa séance du 11 octobre 2012, s'est porté pour la mise en accessibilité du bâtiment groupe scolaire.

Un descriptif estimatif des travaux à été réalisé et s'élève à la somme de 229.691 € hors taxes.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter auprès du Conseil Général une subvention pour réaliser ces différents travaux qui permettraient de satisfaire aux obligations de mise aux normes accessibilité pour le bâtiment Groupe scolaire tout en se souciant des problématiques de gestion des déchets de chantier et ceux produits dans le groupe scolaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire.
- SOLLICITE auprès de Monsieur le Président du Conseil Général de l'Isère une subvention au titre de l'accessibilité des bâtiments publics sur la base de travaux d'accessibilité d'un montant de 229.691 € Hors Taxes.
- S'ENGAGE à respecter les critères d'éco-conditionnalité en matière de gestion des déchets de chantier en exigeant des entreprises titulaires du marché l'organisation de la gestion des déchets du chantier.
- S'ENGAGE à respecter les critères d'éco-conditionnalité en matière de gestion des déchets produits dans le groupe scolaire.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### **Devis pour la tonte 2013.**

Monsieur le Maire présente la proposition établie par l'entreprise Bourdier pour assurer la tonte du stade et des abords de la salle des fêtes. Après discussion, il est proposé de ne pas donner suite à cette proposition compte tenu de l'achat d'une nouvelle tondeuse l'an dernier, certains travaux de tonte pouvant être exécutés par l'agent technique.

Monsieur le Maire est chargé de voir le planning de l'agent technique et de recontacter l'entreprise Bourdier.

### **Informations sur la modification des rythmes scolaires.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur la proposition de loi en cours relative à la modification des rythmes scolaires.

Le projet consiste au passage à la semaine de 4 jours ½ d'école, avec ajout de cours le mercredi matin. De plus, cette nouvelle organisation impose aux collectivités la prise en charge financière d'une durée de ¾ d'heure supplémentaire les lundi mardi jeudi et vendredi. Ce temps devra être consacré à des activités pédagogiques.

Ce nouveau rythme scolaire sera mis en place à la rentrée de septembre 2013. Cependant les communes ont la possibilité de demander une dérogation pour la rentrée de 2014, avant le 31 mars 2013.

Monsieur le Maire propose de ne pas se prononcer aujourd'hui devant le manque d'information sur la mise en place et le financement de cette réforme. Des réunions d'informations sont prévues pour les élus courant Février. Le sujet est reporté à la prochaine séance du conseil municipal.

### **Compte rendu de la commission urbanisme.**

La commission a étudié les dossiers suivants avec avis favorable:

- demande de déclaration préalable :

- \* M. Deresse, chemin de la Motte, pour la construction d'un abri de voiture non fermé.
- \* M. Dumont, route de Saint Didier, pour la réfection de la façade de sa maison d'habitation.
- \* SELARL Agate pour une division de terrain de la propriété BAS, chemin de la Fauconnière.

- demande de permis de construire déposée par M. Barbier Joseph pour une maison individuelle au hameau des Villettes.

- demande de certificat d'urbanisme CUa déposé par AB2C, notaires aux Abrets pour la propriété De Sousa/Duffy au hameau de la Souzan.

### **Compte rendu Communauté de communes des Vallons et Vals du Dauphiné.**

#### **- Vals du Dauphiné.**

La création de cette nouvelle entité qui avait pour objectif le regroupement des communautés de communes des Vallons de la Tour, de la Vallée de l'Hien, de la Chaîne des Tisserands, des Vallons du Guiers, de Virieu-Vallée de la Bourbre et de la commune de Saint-Ondras ne pourra pas se réaliser pour le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Le résultat du vote par l'ensemble des communes de ce territoire s'est exprimé par une majorité de non.

#### **- Vallons de la Tour.**

- Mise en place de la compétence jeunesse à compter du 01/01/2013.
- Budget : pas d'augmentation de la fiscalité pour 2013, seul le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères doit être étudié (stabilité ou baisse).
- Présentation de l'agence de mobilité. Cette agence rayonne sur tout le Nord-Isère et est chargée d'organiser la mobilité des citoyens sur ce secteur. (ex : faire connaître à la population la création d'une nouvelle ligne de bus)
- Création d'une nouvelle brigade de gendarmerie sur le site de Creys Malville – unité spécialisée de 30 personnes. Cette création a permis de réorganiser la brigade de La Tour du Pin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 avec un effectif complet pour gérer le territoire.

### **Préparation budgétaire 2013.**

Monsieur le Maire demande à chaque commission de préparer sa liste de travaux à prévoir sur l'exercice 2013, pour la prochaine séance du conseil municipal.

### **Questions diverses :**

-  **Dossier site de l'ancienne usine TTNI.** Une réunion de travail a eu lieu en Mairie entre le promoteur-lotisseur, le géomètre ainsi que l'agent chargée de l'urbanisme à la CCVT pour avoir une première approche de l'aménagement futur de ce site.

Des rencontres avec les différents bailleurs sociaux (OPAC, PLURALIS, SDH, SEMCODA) sont programmées les 21 et 22 février, pour leur faire part de notre projet et leur demander une proposition.

✚ **Gendarmerie** : Elle propose de faire des réunions d'informations auprès de la population sur la prévention des cambriolages et la prévention contre les personnes âgées. Mme Cornu est chargée du suivi de ce dossier.

✚ **Site internet** : Il est opérationnel depuis le 20 janvier 2013.

**Prochaines réunions :**

- \* Conseil Municipal : - le jeudi 7 mars à 20 heures précédé de la commission urbanisme.  
- le jeudi 28 mars à 20 heures précédé de la commission CCAS.
- \* Commission des bâtiments : le lundi 18 février à 19 h 30.
- \* Commission voirie : le samedi 23 février à 9 heures.